

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-200 en date du 24 novembre 2021
Plan de Financement Prévisionnel – Technicien de rivières**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : David GRANGE, Vice-président

La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine s'est engagée à porter le Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher.

Pour ce faire, elle a créé un poste de technicien de rivières.

Ce poste pouvant faire l'objet de divers financements, il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire d'étudier le plan de financement prévisionnel 2022 correspondant.

Les taux de financements susceptibles d'être alloués sont les suivants :

Poste de dépense	Organisme financeur	Taux de subvention
Salaire chargé	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 %
	Conseil départemental de la Creuse	10 %
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %
Fonctionnement lié au poste	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 % d'un montant maximum de 10 000 €
	Conseil départemental de la Creuse	10 % d'un montant maximum de 10 000 €
	Conseil départemental du Puy-de-Dôme	20 %

Les montants de ces financements doivent ensuite être ramenés à la surface concernée des bassins de la Tardes et du Cher (environ 65 % en Région Nouvelle Aquitaine et 21 % sur le Puy-de-Dôme).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-200-DE
Date de réception en préfecture : 08/12/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan de financement prévisionnel 2022 est donc le suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC (€)	AELB (€)	CD23 (€)	CD63 (€)	Totaux participations (€)	Reste à charge (€)
Salaire chargé	40000	24000	2614,15	1678,59	28292,74	11707,26
Frais fonctionnement	10000	6000	653,54	419,65	7073,19	2926,81
Totaux	50000	30000	3267,69	2098,24	35365,93	14634,07

Le montant total prévisionnel s'élève donc à 50 000 € TTC dont 14 634 € d'autofinancement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Gemapi 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER ce plan de financement prévisionnel ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 8 décembre 2021
Pour copie conforme, le 8 décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-200-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021